

Protection des ressources en eau sur les AAC des Captages Grenelle (Aires d'Alimentation de Captages)

Comment les
associations
peuvent-elles agir ?

Contact :

Caroline CRETON, Chargée de mission Eau
FNE Midi-Pyrénées et animatrice du collectif
Ass'Eau BAG : c.creton@fne-midipyrenees.fr



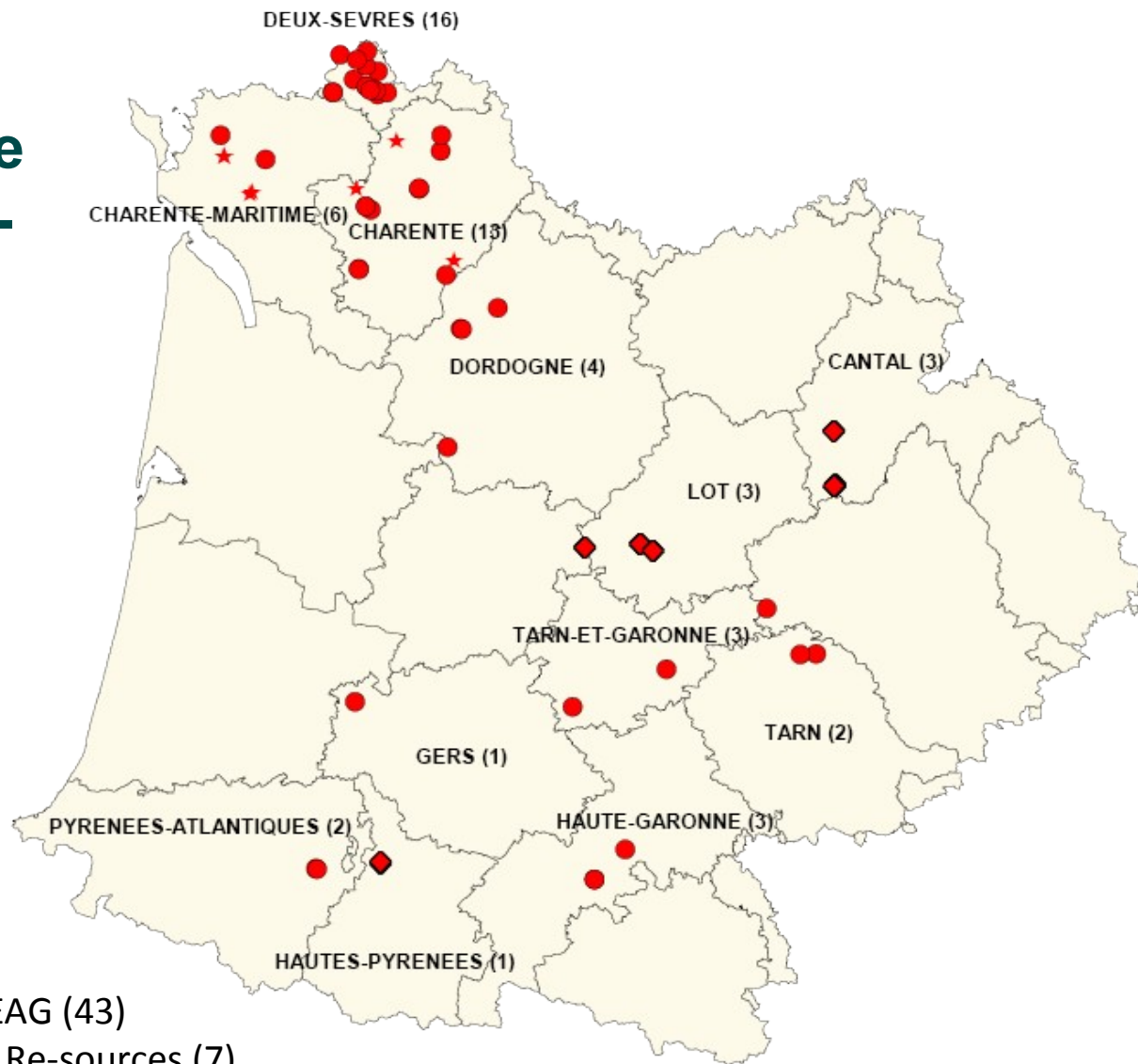
Définitions

- **AAC (Aire d’Alimentation d’un Captage d’eau potable) :** Secteur en surface qui participe à l’alimentation du captage d'eau potable par infiltration directe des eaux (toute goutte d'eau qui risque d’atteindre un jour le forage destiné à la production d'eau potable).
- **Zone de vulnérabilité :** à l’intérieur d’une AAC, zone la plus vulnérable aux pollutions diffuses
- **Pollutions diffuses :** principalement nitrates + pesticides (à différencier des pollutions ponctuelles)
- **PAT (Programme d'Action Territorial) :** programme d’actions dont le but est de **réduire la pollution d’une ressource en eau** (rivière ou nappe phréatique) utilisée pour la production d’eau potable. Un PAT est porté par une structure locale qui assure **l’élaboration, l’animation et le suivi d’un ensemble de mesures** pluriannuelles sur un périmètre défini (AAC), **en concertation avec les acteurs du territoire.**

Captages « Grenelle »

- 6000 captages AEP (Alimentation en Eau Potable) sur le bassin Adour-Garonne
- 2000 sont en ZPF (Zone à Protéger pour le Futur)
- 66 captages « stratégiques »
- dont **57 captages prioritaires dits « Grenelle »** (35 en Poitou-Charentes) « sélectionnés » selon 3 critères :
 - ressource très dégradée
 - ressource considérée comme stratégique localement
 - et nombre d'usagers alimentés par la ressource

Carte des captages Grenelle du bassin Adour-Garonne



- Captages Grenelle Étude AEAG (43)
- ★ Captages hors Étude AEAG, Re-sources (7)
- ◆ Nouveaux captages Grenelle (7)

Contexte et dispositif réglementaire

Avril 2009

Identification des captages prioritaires



Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages (AAC)

Cartographie des zones de vulnérabilité

Fin 2010



Diagnostic territorial des pressions



Délimitation des zones de protection des AAC (zones d'action)



Programmes d'actions



Possibilité d'un passage à un plan d'action obligatoire

- Consultation
- Arrêté préfectoral

- Consultation
- Arrêté préfectoral

- Consultation
- Arrêté préfectoral

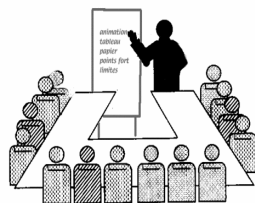
Fin 2012

Démarche
« Etat »

Etude sous
maîtrise
d'ouvrage
Agence

Concertation des
acteurs :
Comité de Pilotage

Déroulement d'une opération Captage Grenelle



Mobilisation de la collectivité
ayant la compétence AEP

Délimitation de l'AAC et des zones de vulnérabilité

Diagnostic des pressions
Définition du PAT

Animation auprès des agriculteurs et des autres acteurs

Engagement du programme d'actions

Suivi, évaluation

Animateur territorial

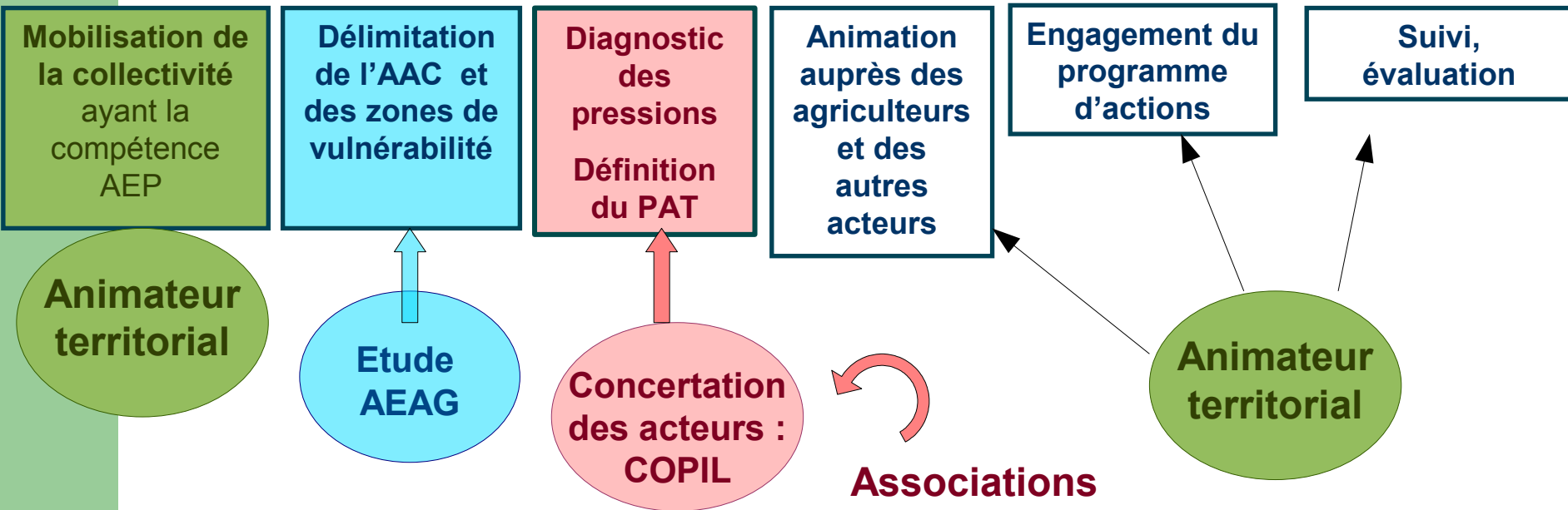
Etude AEAG

Concertation des acteurs : COPIL



Associations

Animateur territorial



Composition du **Comité de Pilotage** : ensemble des acteurs du territoire

Collectivité gérant le captage Grenelle
= Maître d'Ouvrage = animateur territorial = « Tête » du COFIL

Autres collectivités
territoriales sur l'AAC

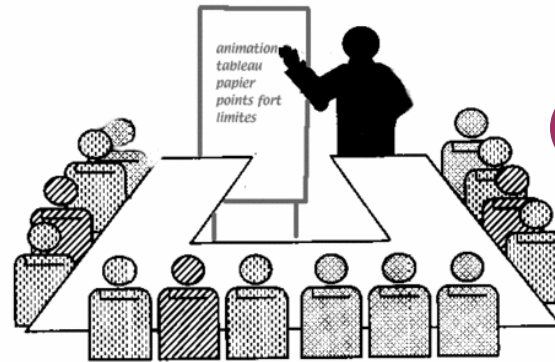
Délégué

Chambre
d'agriculture

Agriculteurs

Groupement
d'Agriculteurs Biologiques

SAFER



Associations
(APNE, consommateurs)

Services de l'Etat
(DDT, ARS, DREAL)

Agence de l'eau

Gestionnaires
infrastructures

Conseil Général/régional

Il faut des représentants d'associations
pour faire contrepoids au sein du COFIL !

Rôle des APNE dans les COPIL

Pourquoi les APNE doivent-elles participer aux COPIL ?

→ Pour peser en faveur de la définition d'un programme d'action « ambitieux » assurant une protection forte de la ressource en eau.



2 réunions incontournables :

- Validation du **diagnostic territorial des pressions** et des objectifs
- Validation du **Programme d'Action Territorial (PAT)**

Exemples de mesures du PAT

⇒ Toute mesure qui favorisera l'**arrêt ou la réduction de l'usage d'engrais et de pesticides** sur l'AAC :

- Implantation d'une agriculture à faible niveau d'intrants
- Conversion à l'Agriculture Biologique
- Réimplantation de haies et bocages
- Boisement de parcelles
- Techniques alternatives aux pesticides pour l'entretien des espaces verts hors agriculture (désherbage mécanique, thermique des collectivités...)
- etc....

Comment participer au COPIIL ?

- a/ La collectivité Maître d'Ouvrage vous invite directement
- b/ Ou, si vous n'êtes pas invité : **manifestez-vous dès maintenant auprès de l'animateur territorial et demandez à être intégré au COPIIL** (tel + courrier) *(cf. liste des animateurs en PJ)* **et participez aux prochaines réunions du COPIIL**
- **L'Agence de l'Eau soutient la présence des APNE dans les COPIIL**: un courrier a été adressé à tous les animateurs territoriaux du BAG

A venir... :

Formation « Captage Grenelle »

- **Pour qui ?** Pour les référents associatifs qui participent aux COPIL des captages Grenelle (**Asso de Protection de la Nature et de l'Environnement + Asso de Consommateurs**)
- **Par qui ?** Organisée par FNE Midi-Pyrénées avec la participation du Réseau Eau de FNE et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (*date et lieu confirmés prochainement*)
- **Quel support ?** Un guide : **Méthodologie + retour d'expérience**, réalisé par **FNE** vous sera remis
- **Quand ?** **Automne 2011** (*≈ octobre 2011, date à confirmer*)
- **Où ?** **Angoulême** (*à confirmer ; co-voiturage à organiser*)

Contact

Pour toute information complémentaire :

Caroline CRETON

c.creton@fne-midipyrenees.fr

05 34 31 97 47